



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

L'estimation du revenu
des ménages agricoles :
approches microéconomiques

*Jean-Louis BRANGEON,
Guenhaël JÉGOUZO*

*Agricultural households
income assessment:
microeconomic
approaches*

Summary – New forms of state income support for farmers require knowledge of the statistical distribution of farming households according to their total income. However, France has no reliable means of analysing that distribution yet, particularly of low income groups. Realized improvements are very small as we see in revisiting measurement of farmers' personal incomes. Households here considered are those of farmers working exclusively or principally in agriculture. Four sources of microdata are examined: the Farm Accountancy Data Network (RICA in France), tax data, household surveys with interview, other operations such as the "analysis" of Farming Statistics.

RICA is the best tool of agricultural income's measurement for professional farms. With the pluriannual results it is possible to distinguish transient low incomes and persistent low incomes. So we know that if 35 % of holdings belonging to network from 1982 to 1986 (n = 2207) have a negative or zero net income (after payment of compulsory social insurances contributions) during a year at least, more than half of deficits last only one year. If 66 % of holdings have a small net income, i.e. lower than 40 000 F, during one year at least, only 25 % – but it's still much – have such an income during five years. But the lowest area of distribution is partly excluded, smallest holdings being out of survey field. Another restriction is that RICA in France has not for target to capture family incomes from non agricultural origins.

If surveys on fiscal revenues include incomes of all origins, underestimation is important and varying among households. Number of low total incomes is overestimated. However it is the less imperfect source on farmer's non agricultural incomes: wages are better known; and error margin being less for selected categories of households, these results can be useful to support assumptions on amounts per categories of total fiscal and non fiscal revenues.

Although for few years household interview surveys have several questions on incomes, their results on this point for farmers are disappointing.

"Analysis" of farm statistics is an evaluation of global income (farm income + other gainful activity return + retirement pension) obtained by families living or working in farms, for selected years. Several of family incomes are calculated by standards. So data are potential incomes at level of each family; but groups' means allow to estimate some disparities.

As to implementation of agro-social policy, it refers to personal incomes which usually are roughly estimated.

This review leads to specify what partial studies of personal distribution are today possible for farm and non agricultural income of farmers working exclusively or principally in agriculture. Suggestions are made to attempt an improvement of present measurement.

Key-words:

*France, agricultural income,
farming households incomes,
low income, fiscal income,
farm accountancy data
network.*

**L'estimation du revenu
des ménages agricoles:
approches
microéconomiques**

Mots-clés: revenu agricole,
revenu des ménages
agricoles, bas revenu,
revenu fiscal, RICA, France.

Résumé – Si les nouvelles formes du soutien du revenu des agriculteurs par les pouvoirs publics appellent une connaissance de la distribution statistique des ménages agricoles selon leur revenu total, les outils d'une mesure fiable de cette dispersion – et en particulier des bas revenus – n'existent toujours pas en France. On présente, à cet égard, les apports de quatre sources de microdonnées: le RICA, la source fiscale, l'enquête par interview auprès des ménages, enfin d'autres opérations comme "l'Analyse" de la Statistique Agricole. Cet examen permet de préciser les analyses partielles actuellement possibles de la répartition des revenus agricoles et non agricoles des agriculteurs.

* Chercheur à la station d'économie et sociologie rurales de l'INRA de Rennes
65, rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes Cedex

La réforme de la PAC conduit à accorder un intérêt accru à la distribution des revenus des exploitations et des ménages agricoles. Dorénavant apparaît en effet une volonté des autorités européennes de "canaliser davantage les aides pour qu'elles profitent essentiellement aux agriculteurs n'ayant qu'un revenu modeste" (Commission des Communautés européennes, 1991, p. 21).

Les inégalités de revenu agricole, par exploitation ou par travailleur, sont de fait importantes comme l'ont souligné depuis longtemps de nombreux auteurs. En France, une estimation récente a été réalisée pour le champ couvert par le RICA (Barkaoui, Butault, Rousselle, 1991) : s'agissant des exploitations appartenant au réseau en 1987-1988-1989, la moitié d'entre elles se partage autour de 20% du résultat courant avant impôt, tandis que la moitié de celui-ci échoit à environ 20% des unités considérées⁽¹⁾.

On sait qu'un soutien des prix proportionnel aux quantités vendues contribue à amplifier les écarts de revenu par la création d'une rente institutionnelle. Or un tel mécanisme a été appliqué par la PAC avec, il est vrai, divers correctifs. Des réformes sont proposées dans un souci de solidarité mais d'abord parce que la politique actuelle favorise la création d'excédents, obtenus de surcroît en portant atteinte à l'environnement, et comporte à long terme une menace pour le maintien – souhaité par ailleurs – d'un peuplement agricole sur l'ensemble du territoire.

Si, malgré les importants crédits consacrés à l'agriculture, beaucoup de revenus tirés de l'activité agricole continuent à se situer à un niveau bas ou très bas, même au sein de l'agriculture exercée à titre principal, qu'en est-il des revenus totaux des ménages d'agriculteurs? Divers indices (petites dépenses familiales, logement médiocre) permettent seulement de présumer que les ressources totales peuvent être assez souvent, elles aussi, des plus modestes. Il y a lieu de relever à cet égard que le régime des aides directes au revenu institué fin 1989 par la Commission européenne - dont l'application a donné lieu à la mise en place en France de deux programmes d'aides au revenu agricole (PARA): l'un ovin en 1990, l'autre bovin en 1991 – prend comme référence "le revenu familial global", les subventions étant attribuées lorsque celui-ci n'atteint pas, par unité de travail, 70% du produit intérieur brut national par actif.

Dans ce nouveau contexte, se pose la question de savoir quelle connaissance statistique existe dorénavant, en France, de la répartition des ménages agricoles selon à la fois leur revenu agricole et non agricole. Les modes d'évaluation des revenus en agriculture ont été plusieurs fois exposés (Greiner, 1976, Girard *et al.*, 1977, Vert, 1986); les lacunes de

⁽¹⁾ La fiabilité des statistiques est d'une importance évidente pour l'étude des inégalités. L'étape des données ayant pu être franchie, il existe plusieurs outils de mesure de la dispersion ou de la concentration; pour une présentation récente, cf. Villeneuve, 1989.

l'information ont été mises en évidence. Il faut déterminer si des progrès ont pu être réalisés ou si l'ignorance reste grande. Il est souvent affirmé que les revenus non agricoles des agriculteurs deviennent fréquents et importants dans de nombreux pays (Hill, 1989a, p.105 et 156); ces nouvelles ressources peuvent-elles être appréhendées de manière rigoureuse en France ?

Les comptes macroéconomiques, qu'ils soient relatifs aux revenus des exploitations agricoles ou à ceux des ménages d'agriculteurs exploitants, donnent les mesures les plus complètes. D'une part, les comptes annuels de la branche évaluent un revenu brut agricole (RBA): celui-ci ajoute au revenu issu de la production agricole (les activités para-agricoles exercées au sein des exploitations étant donc omises) les transferts sociaux du régime des exploitants agricoles actifs. Ces évaluations globales ont un double complément :

– Les "comptes par catégories d'exploitation" donnent, pour le résultat brut et le résultat net d'exploitation (RBE et RNE, par exploitation et par unité-travailleur annuelle familiale), des chiffres détaillés par orientation dominante de production dans le champ des exploitations à temps complet. Les estimations du compte national sont ventilées selon 14 orientations technico-économiques (SCEES, 1991, p. 110-114).

– Les comptes départementaux et régionaux de la branche agricole et des exploitations agricoles chiffrant, eux aussi, les RBE et RNE. Ils sont établis sur la base de statistiques locales, une cohérence étant assurée avec le compte national.

D'autre part, pour 1956 la première fois, et ensuite pour 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984 à 1989, des comptes de ressources ont été dressés par l'INSEE selon les catégories socioprofessionnelles de ménage dont celle des agriculteurs exploitants à titre exclusif ou principal. Ces évaluations indiquent ce qu'est, dans la population agricole ainsi définie, le revenu total par ménage et par unité de consommation en moyenne dans la France entière⁽²⁾. Des comparaisons peuvent être faites avec les autres groupes socioprofessionnels. Mais aucune décontraction n'est effectuée par région ou orientation de production.

Comme il a été souvent souligné (Allain, 1990, p. 281), ces évaluations macroéconomiques demandent à être complétées par des comptes microéconomiques, les dispersions autour des moyennes nationales ou départementales étant importantes. Il faut rechercher les distributions et déterminer dans quelle mesure les bas revenus que les pouvoirs publics veulent combattre sont nombreux, importants, récurrents. Mais qu'il s'agisse du seul revenu agricole ou de l'ensemble des ressources des mé-

⁽²⁾ Pour la dernière publication détaillée, cf. Gombert, 1985. Le revenu total de ces comptes inclut l'autologement et les prestations sociales en nature; il est calculé avant impôts directs et comme revenu disponible i.e. après impôts (mais avant intérêts pour la consommation).

nages, la connaissance microéconomique reste lacunaire ou fragile, tout spécialement pour ce qui concerne le bas de la distribution.

Nous allons le voir en examinant successivement l'apport du RICA (I) puis la statistique fiscale (II), les données de revenus des enquêtes par interview auprès des ménages (III), enfin quelques autres évaluations (IV)⁽³⁾.

L'agriculture considérée est celle qui est exercée à titre exclusif ou principal. Le revenu total du ménage ou de la famille agricole, auquel on se réfère, comprend le revenu tiré de l'exploitation agricole et les autres ressources de l'unité domestique : soit primaires (revenus d'activité non agricole ou de la propriété) soit de redistribution (prestations familiales et prestations vieillesse). Il ne s'agit pas d'un revenu élargi qui incluerait les gains et pertes en capital, l'équivalent revenu issu du patrimoine (Hill, 1989a, p. 180 sq), l'ensemble de la production domestique, les services fournis à titre gratuit ou semi-gratuit par les collectivités publiques, enfin les biens d'environnement.

S'agissant des notions de ménage ou de famille utilisées comme indicateurs de l'unité autonome de perception et d'utilisation du revenu, on peut se reporter à l'essai de clarification donné par Brangeon *et al.*, octobre 1991b, p. 10-17 ; une distinction est introduite entre "ménage-logement" et "ménage-budget". Le premier est composé de l'ensemble des personnes qui vivent dans la même unité d'habitation et l'hypothèse est faite que tous les revenus de tous les résidents sont mis en commun. Le second est constitué des personnes qui gèrent effectivement ensemble leurs revenus ; un ménage-logement peut ainsi comprendre un seul ou plusieurs ménage(s)-budget(s).

QUELLE CONNAISSANCE DES REVENUS AGRICOLES LE RICA FOURNIT-IL ?

Le RICA est le meilleur des instruments de mesure des revenus agricoles pour l'agriculture professionnelle – celle des exploitations à temps complet i.e. qui emploient au moins une UTA, unité-travailleur annuelle – soit un sous-ensemble proche de celui que nous considérons au titre du revenu total des ménages. Mais il faut préciser la portée des évaluations qu'il peut fournir sur la distribution des exploitations par classe de revenu.

⁽³⁾ On ne présentera pas les comptabilités tenues par les Centres de gestion. Telle note (Viallon, 1984) souligne l'hétérogénéité des systèmes comptables adoptés et des méthodes d'évaluation.

Une bonne évaluation pour un champ étendu

La qualité de la mesure tient à l'importance de l'organisation progressivement mise en place. Dès l'origine, des instructions ont précisé le plan des comptes à ouvrir (en conformité, à partir de 1970, avec le plan comptable agricole approuvé par le Conseil national de la comptabilité), le contenu particulier de certains comptes, les nomenclatures à utiliser, les données techniques à collecter (Blogowski, 1982, p. 21). Des programmes d'apurement ont été élaborés et des procédures de correction des erreurs mises en œuvre.

Pour améliorer la portée statistique des résultats, la taille de l'échantillon a été constamment accrue depuis l'origine. En 1977, ont été intégrées des exploitations bénéficiant d'un plan de développement ou d'une aide à la modernisation. Une autre étape a été franchie dix ans plus tard avec l'introduction d'exploitations au régime fiscal du bénéfice réel. En 1988, le réseau atteint ainsi un effectif d'un peu plus de 7 000.

Cet échantillon – qui est constitué selon la méthode des quotas – est stratifié en vue de refléter l'hétérogénéité du champ d'observation, les exploitations de l'univers étant réparties en strates définies par une classe de dimension économique (exprimée en marge brute standard : MBS), une orientation technico-économique et une région de localisation.

Mais une connaissance statistique incomplète pour cause d'exclusion

Il s'agit d'un aspect du problème de sous-dimensionnement du réseau et à cet égard il n'a pas été possible de faire des progrès dans le temps. Depuis 1987 sont exclues du champ d'observation les exploitations professionnelles dont la MBS est inférieure à 9 600 unités de compte européennes (en base 1986) soit 12 équivalents hectares de blé (ehb); auparavant le seuil était de 10 ehb. Il en résulte que sur 645 000 exploitations à temps complet, environ 100 000 ne sont pas représentées (chiffres du recensement agricole de 1988).

Non seulement les très petites exploitations sont ainsi absentes du RICA, mais les moins petites sont proportionnellement moins représentées que les autres strates alors que l'hétérogénéité interne du groupe est sans doute aussi importante : en 1988, le coefficient d'extrapolation est de 267 dans la plus basse classe de MBS (de 12 à 24 ehb), contre 95 en moyenne dans l'ensemble de l'échantillon. C'est que les petits agriculteurs se portent moins souvent volontaires pour des opérations d'enregistrement comptable, et peu nombreuses sont les petites exploitations avec comptabilité aidée, plan de développement ou imposition au béné-

fice réel; enfin, la petite exploitation à titre principal n'emploie pas toujours une UTA.

En 1978, puis de 1981 à 1985, une enquête sur les recettes et dépenses des exploitations agricoles (ERDEXA) avec enregistrements allégés avait permis d'étendre le champ d'observation des revenus à l'ensemble des exploitations, y compris celles à temps partiel, l'échantillon comprenant 10000 unités. De la jonction des résultats du RICA et de l'ERDEXA est né le système intégré d'investigation des flux financiers (SIIFF). Les enquêteurs ayant des difficultés à obtenir les informations voulues, l'expérience a été abandonnée.

La limitation du champ du RICA a une conséquence importante pour la connaissance statistique de la distribution du revenu agricole dans l'agriculture professionnelle: la répartition est tronquée vers le bas. Ainsi le RICA n'est pas un bon instrument de mesure des bas revenus, ceux-ci étant plus fréquents dans les exploitations de faible MBS. Dès lors il n'existe aucun outil satisfaisant d'évaluation des bas revenus agricoles, alors même que ce sont ceux-ci que les pouvoirs publics semblent dorénavant vouloir soutenir davantage.

Un problème dans l'utilisation des résultats: bas revenus provisoires ou durables?

Les résultats publiés sont généralement des données annuelles. Or on sait que le revenu agricole fluctue beaucoup au niveau individuel à cause de variations à la fois dans les quantités et les prix. Ceci affecte tout particulièrement certaines orientations technico-économiques (fruits, vin, viande porcine, aviculture). Des revenus agricoles négatifs apparaissent chaque année. Ces déficits sont-ils provisoires ou durables? La même question se pose pour les petits revenus positifs. Le déterminer suppose que les mêmes exploitations restent assez longtemps dans le RICA et que les fichiers soient organisés pour fournir des moyennes pluriannuelles.

La question paraît d'importance comme le montre une vérification permise par un panel reconstitué pour les années 1982 à 1986 (n = 2207, échantillon non extrapolable)⁽⁴⁾. Le revenu agricole considéré est net de cotisations sociales payées pour la main-d'œuvre non salariée; est classé comme bas un revenu par exploitation qui est inférieur à l'équivalent d'un SMIC net moyen des années 82-86 (environ 40000 F, en F 1984).

Si 35 % des exploitations ont eu un revenu négatif ou nul pendant au moins un an, le plus souvent celui-ci ne s'est pas répété au cours de la période considérée (tableau 1). Un peu plus de la moitié des déficits ne dure

⁽⁴⁾ Ce dépouillement fait suite à un premier effectué pour les exercices comptables 1979 à 1981 et limité aux déficits (cf. Brangeon *et al.*, janvier 1991a, p. 38).

qu'une seule année. Très rares sont ceux qui persistent pendant quatre ou cinq ans. La tendance est identique pour les petits revenus positifs, même si elle est moins prononcée. Au total, deux exploitations sur trois ont un revenu annuel négatif ou faible (tableau 2); mais seulement une sur quatre – ce qui est encore beaucoup – n'obtient qu'un bas revenu quinquennal. La quasi-totalité des exploitations au bas de la distribution pendant une seule année ne sont pas dans une telle situation en moyenne sur cinq ans.

Tableau 1.
Répartition des exploitations selon leur nombre de revenus annuels négatifs ou nuls (1982-1986)

	Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Ensemble
Nombre	1 431	422	193	102	44	15	2 207
%	65	19	9	4	2	1	100

Source: RICA, exploitations présentes dans l'échantillon de 1982 à 1986

Le caractère transitoire ou permanent des revenus médiocres apparaît variable selon la taille économique de l'exploitation (tableaux 2 et 3). Alors que 37% de l'ensemble des exploitations avec au moins un bas revenu annuel ont aussi un revenu pluriannuel faible, il en est ainsi 72 fois sur cent dans la plus basse classe de MBS, entre 10 et 20 équivalents-hectares de blé. Les déficits ou la médiocre rentabilité existent dans les unités de grande dimension, même dans celles de 100 ehb ou plus. C'est cependant en dessous de 20 ehb que les revenus sont nombreux à être durablement bas. L'existence d'un revenu pluriannuel relativement élevé malgré la présence d'au moins un revenu annuel médiocre concerne surtout les grandes exploitations.

Tableau 2.
Répartition des exploitations selon leur nombre de revenus annuels négatifs, nuls ou inférieurs à 40000 F* : variation selon la taille économique (1982-1986)

		Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Ensemble
MBS moyenne sur 5 ans:								
- de 4000 à < 8000 UCE	Nombre	29	21	20	40	53	37	200
	%	14,5	10,5	10,0	20,0	26,5	18,5	100
- de 8000 à < 16000	Nombre	267	181	170	135	100	57	910
	%	29,3	19,9	18,7	14,8	11,0	6,3	100
- de 16000 à < 40000	Nombre	407	251	153	90	43	27	971
	%	41,9	25,8	15,8	9,3	4,4	2,8	100
- 40000 ou plus	Nombre	48	32	24	13	5	4	126
	%	38,1	25,4	19,0		17,5		100
Ensemble	Nombre	751	485	367	278	201	125	2 207
	%	34,0	22,0	16,6	12,6	9,1	5,7	100
% pour cent exploitations avec au moins un bas revenu annuel			33,3	25,2	19,1	13,8	8,6	100

(n = 1456)

Source: RICA, exploitations présentes dans l'échantillon de 1982 à 1986

* en francs constants de 1984

La conclusion est que l'on surestimerait la fréquence et l'importance des bas revenus en se fondant sur les résultats d'un seul exercice comptable du RICA, beaucoup de faibles revenus ne l'étant qu'à titre provisoire. Un risque inverse se produirait en ne tenant pas compte du fait que les exploitations de petite taille (celles de moins de 20 ehb) sont moins ou pas du tout représentées dans le réseau.

Une autre limitation du RICA français, qui n'existe pas dans plusieurs autres pays, est de ne pas relier le revenu de l'exploitation aux autres revenus de la famille de l'exploitant.

Tableau 3.
Sur cent exploitations ayant pendant au moins une année un revenu agricole négatif ou inférieur à 40 000 F*, combien ont un revenu en moyenne inférieur à 40 000 F pendant cinq ans?

Classe de MBS moyenne (1982-1986)				
4 000 à < 8 000 UCE	8 000 à < 16 000	16 000 à < 40 000	40 000 ou plus	Ensemble
72	39	26	25	37

Source: RICA, exploitations présentes dans l'échantillon de 1982 à 1986

* en francs constants de 1984

Tous les revenus des exploitations, mais seulement ceux-ci

Les produits des activités para-agricoles (agrotourisme par exemple) sont inclus mais ne sont pas toujours bien "enseignés". Par ailleurs les rémunérations ou vacations des dirigeants et administrateurs des organismes professionnels agricoles semblent exclues. Plus généralement, le RICA français ne s'est pas donné pour objectif de saisir aussi les revenus en provenance de sources non agricoles des familles d'exploitants.

Sans doute existe-t-il une estimation des apports privés. Mais les revenus non agricoles ne transitent pas toujours par la trésorerie de l'exploitation. Lorsqu'ils sont inscrits au compte 108, compte de l'exploitant, il n'est pas possible de les identifier précisément. Cette double lacune résulterait du coût des comptabilités et du souhait des agriculteurs de ne pas tout montrer à leur comptable⁽⁵⁾. D'ailleurs, depuis 1987, seul le solde du compte 108 (prélèvement net) est collecté et intégré dans le fichier des résultats du réseau.

LERDEXA relevait, pour l'exploitant et tous les membres de la famille vivant sur l'exploitation, la nature de leur éventuelle profession extérieure et le revenu annuel procuré par cette activité. Cela n'a pas été repris dans le RICA.

Tous les revenus autres qu'agricoles sont par contre évalués, depuis de nombreuses années, dans les RICA allemand, danois, hollandais (Hill,

⁽⁵⁾ Informations fournies par le Service régional de Statistique agricole de Bretagne.

1989b, pp. 53-55 et 61). Le Royaume-Uni a ajouté récemment quelques questions à ce sujet. Reste à savoir quelle marge d'erreur affecte les revenus ainsi déclarés. Hors CEE, plusieurs pays procèdent également à des évaluations microéconomiques des revenus autres qu'agricoles soit au sein d'échantillons comptables (Suisse) soit à l'occasion d'enquêtes déclaratives (Etats-Unis); les résultats publiés ne sont pas accompagnés de commentaires sur la qualité des estimations.

En résumé, malgré son importance, le RICA français ne fournit actuellement qu'une connaissance statistique partielle à plusieurs égards du revenu obtenu par les agriculteurs, même pour la partie qui provient de l'exploitation. La quantité d'informations disponibles est plus grande dans d'autres pays⁽⁶⁾. Dans ses "nouveaux plans pour le RICA", la Commission des Communautés européennes⁽⁷⁾ préconise, pour tous les Etats membres, d'inclure les petites exploitations dans le champ d'observation et de compléter la mesure du revenu agricole par celle des autres revenus des familles agricoles. Une meilleure estimation des bas revenus agricoles impliquerait aussi d'aller vers des résultats pluriannuels.

DU REVENU AGRICOLE AU REVENU TOTAL : LA SOURCE FISCALE

A l'initiative et sous la responsabilité de l'INSEE, les déclarations d'impôt sur le revenu (IRPP) font l'objet, à intervalles variables, d'un dépouillement statistique par catégorie socioprofessionnelle (CSP) de ménage, à partir d'un échantillon de logements. Sept enquêtes fiscales ont eu lieu jusqu'à présent (1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984), auxquelles il faut ajouter plusieurs enquêtes spécifiques relatives aux revenus fiscaux des familles d'exploitants agricoles ou foyers avec bénéfice agricole (appelées ERFA; en 1971, 1975, 1979, 1984).

Bien qu'elle couvre un grand nombre de revenus, la source fiscale a pour limite majeure d'être doublement incomplète: tous les revenus ne sont pas imposables; et les revenus soumis à l'impôt sont soit mal connus du fisc soit ignorés parce que totalement dissimulés. Le caractère incomplet des revenus fiscaux est bien mis en évidence par leur comparaison avec les revenus des ménages évalués en comptabilité nationale: les premiers sont inférieurs de 30% en 1984 (Canceill, 1989, p. 22). Le

⁽⁶⁾ En revanche, les estimations macroéconomiques du revenu global des ménages agricoles sont plus avancées en France que dans la plupart des autres pays de la CEE comme il apparaît dans une opération en cours conduite par l'Offices statistique des Communautés européennes.

⁽⁷⁾ Rapport de la Commission au Conseil sur le Réseau d'Information Comptable Agricole, avril 1990, Bruxelles, 8 p.; p. 5.

revenu total des ménages est ainsi la somme du revenu déclaré au fisc et du revenu perçu mais non déclaré.

Pour l'année 1979, les résultats de l'enquête revenus fiscaux ont été rapprochés de ceux des comptes de ressources de ménage par catégorie socioprofessionnelle (Canceill *et al.*, 1987, p. 32). Par rapport au revenu des comptes, le revenu fiscal est inférieur de 57 % pour les agriculteurs contre 34 % pour la totalité des ménages. Le groupe agricole est celui qui a son revenu total le plus incomplètement saisi dans la source fiscale. Les 57 % se décomposent en 25 % de différence de champ ou nomenclature (contre 24 % en moyenne) et 32 % de sous-évaluation (contre 10 %). Nous allons considérer successivement ces deux points même s'il existe quelques recoupements.

Le revenu agricole fiscal est particulièrement éloigné du revenu perçu (cf. infra). Mais il faut tenir le plus grand compte de la mesure des revenus non agricoles des agriculteurs que fournit cette source car il s'agit actuellement de la principale base de connaissance de ce type de ressources des ménages agricoles. S'agissant de la limite entre revenu agricole et autres revenus des ménages agricoles, elle est liée ici aux conventions de la législation fiscale. Par exemple, les travaux agricoles pour le compte d'autrui (hors entraide), le tourisme à la ferme peuvent être rattachés aux bénéfices agricoles réels dans la limite de 10 % du chiffre d'affaires global de l'exploitation; au-delà, leurs produits sont intégrés dans les bénéfices non agricoles. De manière plus générale, les notions et nomenclatures fiscales divergent souvent des notions habituelles de revenus.

Tous les revenus des ménages ne sont pas imposables

Certains ne sont pas susceptibles d'être imposés de par leur nature— et cela concerne plusieurs revenus non agricoles— d'autres ne le sont pas en raison de leur montant.

Revenus non agricoles non imposables par nature

Il s'agit d'abord d'une grande partie des revenus sociaux: prestations de santé, prestations familiales, allocations du minimum vieillesse. Pour ces deux dernières, la lacune est comblée par l'INSEE qui procède à un calcul sur barème lors de son enquête⁽⁸⁾. Il s'agit d'évaluations approximatives avec des erreurs soit de majoration (allocations du Fonds national de solidarité, tous les éventuels bénéficiaires ne faisant pas valoir

⁽⁸⁾ Il faut distinguer entre les revenus connus du fisc et ceux publiés par l'INSEE au terme de son enquête. Celle-ci ne consiste pas seulement à recopier les revenus déclarés.

leurs droits) ou de minoration (complément familial, aides au logement). (Canceill, 1989, p. 22). Si les volumes globaux sont jugés satisfaisants, il existe des biais au niveau individuel. Certains transferts sociaux attribués sous condition de ressources ne sont pas calculés car non décelables en utilisant les caractéristiques démographiques; leur omission conduit à minorer les revenus les plus bas.

Quels revenus primaires de source non agricole ne sont pas imposables et échappent totalement à la statistique fiscale? Au titre des salaires et traitements, ce sont des postes comme la participation des salariés aux fruits de l'expansion, les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale pour accident du travail ou les maladies longues et coûteuses. Au titre des revenus de capitaux mobiliers, l'exemple classique est celui des intérêts des livrets A et des comptes et plans d'épargne-logement. Pour une liste complète, il convient de se reporter au détail de la législation fiscale.

*Revenus non imposables en raison de leur faible montant;
les ménages à revenu inconnu*

Les foyers fiscaux qui ne sont pas imposables en raison de la modicité de leurs ressources et/ou du fait de leurs charges de famille ne sont pas tenus de remplir une déclaration de revenu. On pourrait penser que cette disposition n'a pas le même impact en agriculture car, du moins depuis 1984, les agriculteurs au forfait (qui sont les plus nombreux, cf. infra) sont toujours tenus de préciser au moins les caractéristiques de leur exploitation, celles-ci servant de base au calcul du forfait par le fisc. Mais, d'une part, cette déclaration partielle, même quand elle est faite, ne mentionne pas les revenus non agricoles. D'autre part, les foyers secondaires qui s'ajoutent aux foyers principaux des ménages agricoles peuvent ne pas avoir de déclarations à faire.

Le champ des revenus fiscaux se trouve ainsi limité dans la zone des bas revenus. Mais des redressements sont effectués par l'INSEE lors de son dépouillement. En 1984, ont été distingués les ménages à revenu totalement inconnu, les ménages à revenu partiellement inconnu, enfin les foyers dont seul le revenu imposable est connu (Canceill, 1989, p. 11-12). Leur fréquence selon la CSP du ménage n'est pas précisée. Il faut souligner qu'une partie des non déclarations est le fait de ménages situés au-dessus du seuil de revenu taxable et que le redressement conduit tantôt à des surestimations, spécialement dans la catégorie des bas revenus, tantôt à des sous-estimations.

La source fiscale est moins incomplète que si l'INSEE n'effectuait ni redressement ni calcul sur barème. Mais par ailleurs, il existe, on l'a vu,

un écart entre revenu déclarable et revenu déclaré, qui tient aux erreurs d'estimation et aux déclarations frauduleuses.

Plusieurs types de revenus imposables déclarés sont fortement sous-estimés

Pour chiffrer l'importance de la sous-estimation par type de revenu dans le champ de la source fiscale, la masse des montants connus en comptabilité nationale a été rapprochée, à définition égale, de la masse des montants fiscaux (Canceill, 1989, p. 25). L'infériorité des revenus fiscaux est de 2% en salaires, 4% en pensions et rentes, 17% en bénéfices non commerciaux, 41% en bénéfices industriels et commerciaux, 47% en revenus des capitaux mobiliers, 50% en bénéfices agricoles. On ne sait si, pour un revenu donné, l'erreur fiscale est la même quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du ménage.

Ainsi les revenus non agricoles sont tantôt assez bien saisis, tantôt affectés d'une forte marge d'erreur. Même si les données sur les salaires paraissent fiables, le travail au noir n'est pas pris en compte.

L'infériorité des bénéfices fiscaux par rapport aux revenus déclarables ou effectivement perçus tient beaucoup au mode d'estimation par forfait. S'agissant du bénéfice agricole, le forfait est collectif et concerne la très grande majorité des exploitants agricoles: 73% encore en 1988, dans le champ des exploitations à temps complet, selon le recensement agricole. Plus précisément le forfait concerne la quasi totalité des petits agriculteurs et la grande majorité des moyens. Rappelons par ailleurs que le bénéfice agricole réel en régime fiscal n'est pas identique au revenu des comptabilités du RICA: il existe des différences à la fois pour les produits et les charges.

Le forfait agricole collectif repose sur des calculs effectués dans chaque département pour des exploitations-types. Son montant est arrêté au terme d'une négociation entre l'administration fiscale et la profession agricole. Il s'agit au total d'un revenu standard qui ne prend pas en compte la grande variabilité dans la rentabilité des exploitations même s'il existe des forfaits spécialisés. Comme on le sait depuis longtemps, il conduit globalement à abaisser fortement les revenus agricoles imposables déclarés. Mais, au niveau individuel, le standard peut être supérieur à la réalité. D'une part, les forfaits individuels ne peuvent jamais être négatifs alors que les revenus réels négatifs sont relativement nombreux même dans l'agriculture principale. D'autre part, il est probable que, même positifs, certains revenus agricoles (les très petits), soient inférieurs au forfait, bien que le minimum de celui-ci soit fixé à un niveau tel qu'aucun agriculteur ne devrait être surimposé. Au total, dans le régime du forfait, "l'utilisation du bénéfice agricole fiscal comme estima-

teur du revenu réel agricole est extrêmement hasardeuse” (Vert, 1985, p. 63): selon cet auteur, elle peut conduire à des conclusions erronées à la fois sur le niveau absolu de ce revenu, sur sa répartition, sur son évolution. Pourtant même sous sa forme forfaitaire, le bénéfice agricole fiscal sert de référence dans l’application de la législation sociale (cf. annexe).

Appréciation d’ensemble de la source fiscale

Bien que les revenus de l’enquête fiscale soient la somme des revenus déclarés au fisc et de ceux calculés ou redressés par l’INSEE, le revenu fiscal des ménages ne saurait être assimilé à leur revenu total. C’est pour les agriculteurs que l’écart est le plus grand.

Un objectif important de l’enquête fiscale est de fournir des clés de répartition pour ventiler par catégorie socioprofessionnelle les revenus des ménages évalués dans le cadre central des comptes de la nation. Une étape supplémentaire serait de répartir les ménages, au sein de chaque CSP, par tranche de revenu. Il faudrait alors supposer que la marge de minoration est la même non seulement selon la CSP mais selon le montant du revenu. Une telle hypothèse est jugée trop audacieuse. Des comptes de revenu total des ménages par tranche de revenu n’ont été dressés qu’à titre expérimental. Selon Bégué (1987b, p. 248), “aucun progrès sur ce point n’a été fait depuis 1956... alors que l’un des objectifs de l’enquête était de parvenir à une connaissance de la distribution des revenus, tenant compte de l’association de plusieurs revenus au sein d’un même ménage”.

Dans les résultats publiés actuellement, certains tableaux fournissent des distributions selon le montant du revenu fiscal soit pour tel revenu catégoriel soit pour la somme de plusieurs⁽⁹⁾; on ne peut en déduire de résultats fiables pour l’ensemble groupé des revenus fiscaux et non fiscaux.

La source fiscale est incapable de fournir des données satisfaisantes sur les bas revenus totaux en raison de l’ampleur de la sous-estimation et surtout de sa variabilité entre catégories, “l’imperfection de l’enquête la plus grave” (Canceill, 1989, p. 16).

Les résultats de l’enquête fiscale ne sont pas pour autant dénués d’intérêt, même dans une optique microéconomique. Aucune autre source n’évalue autant les multiples revenus des ménages. On peut isoler au sein de chaque ménage le foyer fiscal principal, groupe domestique pour lequel l’hypothèse d’une mise en commun des ressources est la plus probable. Les salaires sont relativement bien “renseignés”; or ce poste est devenu important dans le budget des agriculteurs de moins de 45 ans

⁽⁹⁾ Le CERC (1986, p. 77 sq) a aussi publié dans le passé des données sur la dispersion, au sein de chaque CSP, des revenus des ménages déclarés au fisc.

(Brangeon *et al.*, octobre 1991b, p. 30 sq.). Pour les autres revenus primaires non agricoles, les chiffres fiscaux sont des minima. Des moyennes de groupes peuvent être calculées pour réduire les marges d'erreur.

LE REVENU TOTAL DANS LES ENQUÊTES PAR INTERVIEW

Les difficultés de la mesure des revenus par interrogation directe de leurs bénéficiaires ont été soulignées dès le début des travaux statistiques sur les budgets familiaux. En effet, Engel relevait en 1895 "la minoration des ressources de la part des personnes interrogées", notait que de "nombreuses sources secondaires de revenu échappent bien souvent lors des enquêtes orales ou écrites sous forme de questionnaire" et indiquait à plusieurs reprises que "la somme totale des dépenses déclarées au cours des enquêtes est supérieure dans presque tous les cas au montant des revenus déclarés", ce qu'il expliquait notamment par "la tendance consciente ou non des enquêtés à minorer leurs revenus et à majorer leurs dépenses" (Berthomieu, 1966, pp. 77-78).

Près d'un siècle plus tard, dans son compte rendu de l'enquête budgets familiaux de 1989, l'INSEE écrit à propos des revenus déclarés que "les déclarations des ménages sont fortement sous-estimées dans toutes les enquêtes et entre autres, dans celle-ci" (Moutardier, 1991, p. 76). Les instructions à l'intention des enquêteurs signalent que la question sur les revenus est traditionnellement reportée en fin de questionnaire "car elle peut indisposer certains enquêtés qui acceptent par ailleurs de répondre aux autres questions avec beaucoup de bonne volonté".

L'interrogation directe sur les revenus a été considérée en France, notamment dans les années cinquante, comme ayant des défauts plus importants que la source fiscale : coût plus élevé, crainte de déclarations de moins bonne qualité. Pourtant, après de timides essais, l'INSEE a fini par introduire de nombreuses questions sur les ressources dans plusieurs de ses enquêtes – auprès des "ménages-logements" – traitant de thèmes spécifiques pour lesquels le revenu est une variable explicative (conditions de vie, consommation alimentaire, consommation médicale, logement, épargne, vacances, budget-temps, situations défavorisées).

Dans une appréciation des résultats obtenus, Bégué (1987, p. 243) conclut que "... les informations sur les revenus, recueillies directement auprès des ménages ... peuvent être utilisées, quoiqu'avec certaines précautions, pour interpréter les phénomènes observés selon les niveaux de revenus mais ne peuvent en aucun cas servir à l'étude des revenus en tant que tels, en particulier dans le cas des hauts et bas revenus".

Pourtant les ressources prises en compte sont nombreuses et leur somme correspond à une notion de revenu total, contrairement à ce que fournit la source fiscale. Tantôt sont distingués les divers types de revenu

par personne bénéficiaire, dont les divers revenus de source non agricole. Tantôt – et en particulier quand l'interviewé refuse la procédure précédente – il est demandé de classer le ménage dans une tranche de revenu total, sans que la nature des revenus à prendre en compte soit nettement explicitée.

Comme au temps d'Engel, les réponses obtenues conduisent à des chiffres assez fortement sous-évalués en moyenne. Dans les trois dernières enquêtes sur les budgets familiaux, l'écart est de – 20 % par rapport au revenu total des ménages calculé en comptabilité nationale, à champ comparable. Cette fois encore, la marge d'erreur varie selon le type de revenu : "Il semble que les revenus salariaux soient globalement bien saisis, que les prestations sociales soient sous-estimées de quelque 20 % et que ce soient les revenus des indépendants et les intérêts perçus qui soient le plus massivement sous-déclarés" (Moutardier, 1991, p. 76).

S'agissant des agriculteurs, l'essentiel de leurs revenus primaires est donc particulièrement mal saisi. Pour ceux de leurs revenus primaires qui sont d'origine non agricole, la situation peut être moins bonne que dans la source fiscale. Les revenus sociaux sont probablement moins bien connus que dans le calcul sur barème. Par ailleurs, du fait du déclin continu de la population agricole, le nombre de ménages d'agriculteurs au sein des échantillons INSEE est dorénavant faible : un peu moins de cinq cents lors de la dernière enquête budgets familiaux.

Même si les effectifs sondés étaient plus importants il reste que, pas plus que dans la source fiscale, l'erreur ne peut être supposée identique selon la classe de revenu total. Un biais important est celui lié aux non-réponses dont certaines sont des refus de déclaration de revenus. Un appariement individuel, pour l'année 1984, de l'enquête fiscale et de l'enquête budgets familiaux fait apparaître que plus le revenu fiscal est faible, plus les non-réponses sont nombreuses (Assémat, Glaude, 1989, p. 4). Sans doute tel article de l'INSEE (Assémat, 1990) fait-il pourtant état des résultats trouvés dans l'enquête budgets sur la fréquence des faibles ou très faibles revenus des ménages ; mais l'auteur souligne la particularité des données.

AUTRES ÉVALUATIONS

Une enquête du CERC sur les revenus de 1978

Il s'agit du seul exemple d'enquête statistique réalisée jusqu'à présent à l'échelle de la France entière dans le but d'évaluer le revenu total des agriculteurs. Le sondage porte sur un échantillon aléatoire comprenant près de 3 000 familles d'exploitants agricoles à titre exclusif, principal ou

secondaire (Chassard, Cordellier, Charbonnel, 1985, 1986). Le revenu total calculé pour chaque famille se compose comme indiqué dans l'encadré.

Le revenu agricole a été estimé sur la base de deux sources d'informations: une enquête par interview auprès des exploitants visant à reconstituer les éléments d'un compte d'exploitation; les déclarations faites au fisc au titre de la TVA. Celles-ci ont été utilisées pour effectuer des redressements, en plus ou en moins, des recettes et dépenses déclarées.

**COMPOSITION DU REVENU TOTAL DES FAMILLES
MESURÉ PAR LE CERC**

Revenu brut de l'exploitation agricole (RBE)
- Amortissement économique
= Revenu net de l'exploitation (RNE)
+ Revenu d'activité non agricole (salaires nets, bénéfices nets)
+ Revenu de propriété (loyers, fermages, revenus de placements mobiliers)
+ Transferts sociaux (prestations familiales, prestations vieillesse)
= Revenu total de la famille avant impôt.

Le CERC a calculé qu'à définition égale, son RBE par exploitation est en moyenne inférieur de 13 % à celui publié par le SCEES. Les résultats du CERC sont moindres à la fois pour la production agricole finale au sens SCEES (- 9 %) et pour les consommations intermédiaires (- 12 %); par contre les valeurs coïncident à 1 % près pour le poste frais d'exploitation, même si la charge de l'endettement à court terme et des emprunts calamités a été, elle, sous-estimée. L'écart dans les revenus varie (allant de 0 à 17 % et peut-être plus) selon les orientations de production et les tailles économiques des exploitations (Cordellier, 1986, p. 59 sq.). Même si les évaluations du SCEES comportent elles aussi une incertitude, tout laisse supposer qu'il existe des biais importants dans la distribution des revenus individuels.

Les revenus agricoles de chaque famille ont été rattachés à ses revenus non agricoles grâce à une enquête complémentaire sur les revenus fiscaux, avec calcul sur barème des prestations sociales comme dans la méthode INSEE. Par suite les revenus autres que ceux de l'exploitation agricole font l'objet, eux aussi, de sous-évaluations. Le CERC a cherché par ailleurs à faire certaines corrections à l'aide d'informations recueillies dans son enquête par interview sur l'exercice de professions extérieures et la perception de pensions. Mais ce faisant des biais ont été introduits pour les revenus d'activité non agricole (Brangeon *et al.*, janvier 1991 a, pp. 56-57).

Au total, l'enquête CERC tantôt sous-estime tantôt surestime le revenu familial total. La moyenne générale est sous-évaluée mais moins

que dans l'enquête INSEE sur les revenus fiscaux de 1979. La marge d'erreur relative au revenu total est inégale d'une famille à l'autre pour trois raisons: une connaissance inégale du revenu agricole, un poids variable par famille des revenus non agricoles mieux ou moins bien connus, une erreur aléatoire plus forte pour les exploitations de petite taille économique qui sont proportionnellement moins représentées.

La distribution des familles par tranches de revenu (partiel ou total) n'étant pas fiable, les résultats ont été analysés par le CERC à peu près uniquement sous forme de moyennes de groupe. Nous avons tenté d'aller plus loin en calculant, pour le champ de l'agriculture principale, des taux de pauvreté économique, au sens de proportions de familles ayant un revenu total par unité de consommation inférieur de 50% au revenu moyen dans l'ensemble de la population⁽¹⁰⁾: ce qui suppose donc que les hypothèses retenues quant à la sous-évaluation du bas de la distribution ne déforment pas trop la réalité. Il s'agit là d'une première limite importante; une autre tient à ce que le revenu total d'une seule année peut induire en erreur sur le niveau du revenu permanent.

Une évaluation indirecte d'un revenu global: l'opération "Analyse"

Sur quatre années, la Statistique Agricole (Greiner, Sébillotte, 1972; SCEES, 1984) a estimé un revenu dit global pour les familles d'exploitants agricoles appartenant à un échantillon d'enquêtes de structure agricole (1967, 1975) ou inventoriées lors d'un recensement agricole (1970, 1979). Des actualisations sommaires des résultats les plus globaux ont été faites pour 1977, 1981, 1983, 1985 et 1987.

Tous les revenus ne sont pas considérés: sont retenus le revenu de l'exploitation, le revenu d'activités non agricoles et les pensions de retraite; sont exclus les revenus de la propriété et les prestations familiales.

L'estimation se fait de manière indirecte, que ce soit pour le revenu agricole ou les "revenus extérieurs". Pour chaque exploitation, au sens du SCEES, un compte de résultat est calculé sur la base d'une décontraction d'évaluations macroéconomiques au prorata de données physiques de structure (par ex. proportionnellement au nombre d'animaux détenus). Au revenu agricole sont ajoutés les revenus extérieurs: à chaque personne de la famille ayant une profession extérieure ou une retraite, est affecté un montant moyen de rémunération ou de prestation. Ces comptes individuels par exploitation et famille ne sont pas considérés en eux-mêmes mais sont regroupés pour calculer des résultats moyens par catégories

⁽¹⁰⁾ On ne rappellera pas ici les nombreux problèmes posés par la relation entre bas revenu et pauvreté; on peut se reporter sur ce point à Hill (1989a), Brangeon *et al.* (1991a), Jégouzo (1984).

d'exploitations constituées en fonction de caractéristiques de l'exploitation ou de l'exploitant.

Quelle qualité ces estimations ont-elles? De nombreuses hypothèses de calcul sont introduites.

Le résultat ne pouvant être une distribution des unités domestiques selon un montant de trois de leurs revenus, on ne peut, à partir de là, connaître les familles ayant de faibles revenus pour l'ensemble groupé des trois postes considérés. L'opération fournit tout au moins un éclairage de la dispersion autour de moyennes établies à l'échelon national, départemental ou régional; les disparités qui peuvent être mises en évidence sont celles qui existent entre des revenus moyens de catégories de familles. Elles sont sous-évaluées par rapport aux inégalités réelles dans la mesure où en appliquant des normes pour décontracter les comptes globaux, on obtient des revenus potentiels standardisés. Au total, on dispose du calcul simplifié d'un revenu familial partiellement global, qui donne un aperçu de disparités spécifiques.

CONCLUSION

Au terme de cet inventaire, il apparaît qu'il n'existe pas encore en France d'estimation fiable de la distribution des ménages ou familles d'agriculteurs par classes de revenu total. Les microdonnées sont rares ou médiocres; la sous-évaluation est fréquente mais la surévaluation existe aussi. Les marges individuelles d'erreur sont mal connues. Un décalage majeur persiste, dans la qualité de la mesure, entre les revenus non salariaux et les salaires; le problème n'est donc pas propre au milieu agricole.

Malgré l'accumulation de nombreux chiffres, il reste aujourd'hui très difficile d'évaluer les bas revenus des agriculteurs – qu'il s'agisse des seuls revenus agricoles ou des revenus totaux des ménages – alors que leur soutien devient un objectif des pouvoirs publics. On court toujours le risque de considérer comme faibles des revenus sous-évalués. Nos enquêtes continuent par ailleurs à avoir leurs absents, qui sont surtout des ménages aux faibles ressources, lesquels s'autoéliminent en ne se portant pas volontaires ou en refusant de répondre.

La situation pourrait sembler meilleure dans plusieurs autres pays de la CEE, mais l'évaluation critique serait à faire, que ce soit pour l'Allemagne, le Danemark ou les Pays-Bas.

Certaines analyses sont actuellement possibles en France mais elles n'ont qu'une portée limitée. Quant à la mise en œuvre de la politique

agro-sociale, elle se réalise sur la base de revenus individuels estimés habituellement de manière très grossière.

Dès lors que les meilleures données sur les revenus agricoles individuels sont celles du RICA – et que l'échantillon du réseau est le moins incomplet – une étape dans l'amélioration de l'existant consisterait à les mettre en relation, en données pluriannuelles, avec les informations fiscales sur les revenus non agricoles. Deux autres opérations, d'un intérêt moindre, seraient :

– de dépouiller plus intensivement la source fiscale pour les 180 000 agriculteurs à titre exclusif ou principal soumis au régime du bénéfice réel, en considérant leurs revenus totaux et en évaluant des revenus pluriannuels ;

– de répéter l'équivalent des enquêtes sur les revenus fiscaux des agriculteurs faites en 1975 et 1979, en tenant compte de la catégorie socio-professionnelle des chefs d'exploitation agricole et de celle des chefs de foyers fiscaux agricoles.

Certaines de ces propositions se heurtent aux importants obstacles qui s'opposent à une transparence accrue des revenus des agriculteurs.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN (J.), 1990 — La Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, *in: Les agriculteurs et la politique* (sous la direction de Coulomb P., Delorme H., Hervieu B., Jollivet M., Lacombe Ph.), Paris, Presses de la FNSP, 594 p. ; pp. 266-281.

ASSEMAT (J.), 1989 — La qualité de la mesure des revenus au milieu des années quatre-vingt, *in: Les ménages, mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, Paris, INSEE, 445 p. ; pp. 135-138.

ASSEMAT (J.), 1990 — Les bas revenus, *Données Sociales*, pp. 45-149.

ASSEMAT (J.), GLAUDE (M.), 1989 — Source fiscale et/ou enquête par interview : l'expérience française en matière de mesure des bas revenus, contribution au séminaire sur les statistiques de pauvreté, Noorwijk, Pays-Bas, 24-26 octobre, 11 p.

BARKAOUI (A.), BUTAULT (J.P.), ROUSSELLE (J.M.), 1991 — 80% de la dispersion des revenus expliqués par des facteurs structurels, *Agreste Cahiers*, 8, décembre, pp. 23-30.

- BARTHÉLÉMY (D.), 1988 — Le revenu cadastral : une assiette contraire à l'imposition proportionnelle des valeurs ajoutées et revenus d'exploitation, *Revue Française de Finances Publiques*, 31, pp. 161-172.
- BEGUE (J.), 1987a — La connaissance des salaires et des revenus, *in: Pour une histoire de la statistique* (AFFICHARD J., éd.) Paris, INSEE-Economica, 969 p.; pp. 211-218.
- BEGUE (J.), 1987b — Les enquêtes sur les revenus fiscaux des ménages, *in: Pour une histoire de la statistique* (AFFICHARD J., éd.) Paris, INSEE-Economica, 969 p.; pp. 241-251.
- BERTHOMIEU (C.), 1966 — La loi et les travaux d'Engel, *Consommation*, 4, pp. 59-90.
- BLOGOWSKI (A.), 1982 — 1968-1978, *Réseau d'Information Comptable Agricole, principaux résultats rétrospectifs*, SCEES-INSEE, 323 p.
- BRANGEON (J.L.), JÉGOUZO (G.), ROZE (B.), 1991a — Une contribution à la connaissance des revenus totaux des familles d'agriculteurs : résultats d'un dépouillement particulier d'une enquête CERC sur les revenus de l'année 1978, Rennes, INRA ESR, janvier, 99 p.
- BRANGEON (J.L.), JÉGOUZO (G.), ROZE (B.), 1991b — Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs, Rennes, INRA ESR, octobre, 111 p.
- BUTAULT (J.P.), 1983 — Revenu, consommation, épargne des familles agricoles et conditions de reproduction de la force de travail et des moyens de production sur les exploitations selon leur dimension économique, *Economie Rurale*, 153, janvier-février, pp. 29-36.
- CANCEILL (G.), 1989 — Les revenus fiscaux des ménages en 1984, *Les Collections de l'INSEE*, M 139, mai, 146 p.
- CANCEILL (G.), LAFERRÈRE (A.), MERCIER (P.), 1987 — Les revenus fiscaux des ménages en 1979 (et principaux résultats de 1975), *Les Collections de l'INSEE*, M 127, décembre, 207 p.
- CERC, 1986 — Les revenus des ménages, 1960-1984, *Documents du CERC* (80), 132 p.
- CHASSARD (Y.), CORDELLIER (C.), CHARBONNEL (J.M.), 1985 — Les agriculteurs et leurs revenus, 1. familles et exploitations agricoles, *Documents du CERC* (78), 4^e trimestre, 108 p.
- CHASSARD (Y.), CORDELLIER (C.), CHARBONNEL (J.M.), 1986 — Les agriculteurs et leurs revenus, 2. composition et emploi des revenus, *Documents du CERC* (79), 1^{er} trimestre, 130 p.

- Commission des Communautés européennes, 1991 — *La situation de l'agriculture dans la Communauté*, Rapport 1990, Bruxelles, Luxembourg, 436 p.
- CORDELLIER (C.), 1986 — La mesure du revenu brut des exploitations agricoles, CERC, février, ronéo, 89 p.
- CRANNEY (J.), MIRIBEL DE (P.) sous la direction de, 1983 — Rapport sur le fonctionnement du Réseau d'Information Comptable Agricole, INSEE-INRA, octobre, 547 p.
- GIRARD (J.P.), GOMBERT (M.), PETRY (M.), 1977 — Les agriculteurs (tome 1) clés pour une comparaison sociale, *Les Collections de l'INSEE*, E 46-47, 438 p.
- GLAUDE (M.), GOMBERT (M.), 1988 — Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle in: *Nouveaux aspects de la Comptabilité Nationale* (Archambault E., Arkhipoff O. eds.) Paris, Economica, 375 p.; pp. 225-240.
- GOMBERT (M.), 1985 — Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle en 1979, *Les Collections de l'INSEE*, M 116, 61 p.
- GREINER (P.), SÉBILLOTTE (J.), 1972 — Classification des exploitations agricoles suivant leur résultat brut d'exploitation en 1967, *Economie Rurale*, 93, juillet-sept, pp. 85-95.
- GREINER (P.), 1976 — La connaissance statistique des revenus agricoles, *Economie Rurale*, 114, juillet-août, pp. 18-26.
- GREINER (P.), PORTIER (J.M.), 1983 — Une nouvelle approche statistique du revenu des agriculteurs: l'enquête ERDEXA, SCEES, septembre, ronéo, 9 p. + annexes.
- HILL (B.), 1989a — *Farm incomes, Wealth and Agricultural Policy*, Aldershot (GB), et Brookfield (EU), Avebury, 221 p.
- HILL (B.), 1989b — *Revenu global des ménages agricoles*, Eurostat, mai, 128 p.
- JÉGOUZO (G.), 1984 — *Petite paysannerie en France*, Paris, INRA, 227 p.
- KLATZMANN (J.), 1972 — *Les politiques agricoles*, Paris, PUF, 224 p.
- MONIER-DILHAN (S.), 1989 — Etude des cotisations sociales des exploitations agricoles à partir d'un échantillon du RICA, Toulouse, INRA ESR, 19 p.
- MOUTARDIER (M.), 1991 — Le budget des ménages en 1989, *INSEE Résultats*, 116-117, 207 p.
- PONSOT (J.F.), 1983 — L'utilisation de données fiscales pour l'établissement de distributions statistiques sur les revenus (salaires, revenus des ménages, patrimoines) en France, méthodes et problèmes; 44^e

- session de l'Institut Statistique International, Madrid, 22 septembre, 20 p.
- PORTIER (J.M.), 1982 — Constat statistique des inégalités de revenus agricoles, *Cahiers de Statistique Agricole*, mai-juin, pp. 25-40.
- SCEES, 1984 — Analyse 1979, note méthodologique, série SSCR, 57, septembre, 171 p.
- SCEES, 1991 — Les comptes de l'agriculture française en 1990, *Agreste, Analyse et Etudes*, 9, mai, 193 p.
- VAR. AUCT. (INRA-INSEE-SCEES), 1985 — Revenus agricoles, *Les Collections de l'INSEE*, E 93, juin, 246 p.
- VERT (E.), 1985 — Les revenus fiscaux des agriculteurs en 1979, *INSEE, Archives et Documents*, 131, 194 p.
- VERT (E.), 1986 — Le revenu global des ménages agricoles (rapport à l'OSCE), INSEE, ronéo, 96 p.
- VIALON (J.B.), 1984 — Les comptabilités issues des Centres de Gestion, Dijon, ENSSAA, ronéo, 6 p.
- VILLENEUVE (A.), 1989 — Mesure de l'inégalité par les indicateurs de concentration et "richesse" ou "pauvreté" relatives, in: *Les ménages, mélanges en l'honneur de J. Desabie*, Paris, INSEE, avril, 445 p.; pp. 215-241.

ANNEXE

LA CONNAISSANCE DES REVENUS INDIVIDUELS
DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
AGRO-SOCIALE

La protection sociale est organisée à la fois selon un régime d'assurance et pour réduire les inégalités de niveau de vie. Si le montant des prestations est pour la plus grande part indépendant du revenu des ménages, il n'en est pas toujours ainsi; et le niveau des cotisations payées par unité domestique est fonction de celui de ses revenus primaires. La mise en œuvre de la politique agro-sociale implique ainsi de connaître les revenus individuels, i.e. par ménage ou famille.

Or, nous savons qu'il existe peu de comptabilités d'exploitation en agriculture et les comptes privés sont très rares. Si les salaires sont relativement bien connus, toute autre est la situation des revenus non salariaux. Dès lors, comment procède-t-on pour déterminer l'assiette des prélèvements et la base des versements?

*Un premier estimateur du revenu de l'exploitation agricole: le
revenu cadastral corrigé*

Telle est la seule solution utilisée en imposition sociale au titre du régime non salarié agricole jusqu'en 1989.

Le revenu cadastral (RC) est fonction du nombre d'hectares exploités; plus précisément le RC "réel" est égal à 80% de la valeur locative des terres. Depuis 1973 une correction est introduite par application d'un coefficient départemental destiné à tenir compte du revenu brut et net d'exploitation (RBE et RNE) dans chaque département; lequel coefficient a pris de plus en plus de poids afin de réduire les distorsions inter-départementales de RC moyen par rapport au revenu agricole effectif.

A partir de 1980, une autre notion est utilisée, en complément, pour les cultures et élevages spécialisés: celle de "revenu cadastral théorique". Ainsi pour les élevages spécialisés de porcs, volailles, lapins, veaux en batterie, une équivalence est établie entre les effectifs d'animaux ou la superficie des installations et un montant de revenu cadastral corrigé. Ce revenu théorique est ajouté au RC réel corrigé des terres exploitées lorsque l'élevage est associé à une exploitation agricole.

Sous ses différentes modalités le revenu cadastral calculé par exploitation comme base d'imposition sociale est-il un bon indicateur du revenu agricole effectif par exploitation? Aucun appariement individuel n'ayant été réalisé, sur la base du RICA par exemple, on ne sait s'il existe une liaison positive étroite avec le revenu agricole effectif. Y a-t-il tout au moins une corrélation entre le montant des cotisations par exploitation et le revenu agricole calculé en comptabilité? La liaison ne peut pas être très étroite puisque les différentes cotisations sont calculées en fonction de différents facteurs dont plusieurs ont un rapport faible ou nul avec la rentabilité de l'exploitation :

- forfaits par travailleur en assurance accident et en cotisation complémentaire de l'assurance maladie,
- cotisation individuelle vieillesse selon le revenu et le nombre de travailleurs ou le nombre de personnes (cas des conjoints d'exploitants),
- variation selon les départements du taux de la cotisation complémentaire en assurance vieillesse et prestations familiales,
- cotisation technique minimale en assurance maladie,
- plafonnement du revenu imposable pour les cotisations cadastrales vieillesse,
- exonérations partielles bénéficiant à des groupes particuliers (jeunes agriculteurs, veuves ...). Or, dans une base de données comme celle du RICA, on ne peut distinguer strictement au titre des cotisations obligatoires ce qui est dépendant du revenu et ce qui varie selon d'autres facteurs.

Cette mécanique complexe de l'imposition sociale agricole conduit-elle *ex post* à une liaison statistique nulle ou moyenne ou élevée entre le revenu par exploitation et le montant total des multiples cotisations? Considérons les résultats moyens des années 1982-1986, pour le panel précité: le coefficient de détermination (R^2), qui est significatif, s'établit à 0,24 en régression linéaire simple et 0,25 en régression polynomiale quadratique⁽¹¹⁾. Un faible pourcentage seulement des variations du montant des cotisations se trouve expliqué par celles du revenu calculé en comptabilité.

Un deuxième estimateur du revenu de l'exploitation agricole: le bénéfice agricole fiscal

Telle est depuis longtemps la solution retenue dans l'attribution des prestations soumises à condition de ressources; mais on retrouvera ce point *infra* car alors tous les revenus familiaux sont considérés.

⁽¹¹⁾ Pour d'autres résultats, cf. Monier-Dilhan, 1989, p. 16; Barthélémy, 1988.

En imposition sociale, le second indicateur du revenu agricole commence à remplacer progressivement le premier à partir de 1990, la substitution devant être intégrale au plus tard en 1999. Dans son nouveau rôle d'assiette des cotisations sociales, le bénéfice agricole fiscal est aménagé quelque peu : on se réfère à une moyenne de trois années ; les déficits fiscaux sont comptés pour zéro ; diverses déductions fiscales ne sont pas faites (dont l'abattement bénéficiant aux jeunes agriculteurs).

Le rapport avec le revenu agricole effectif est-il plus étroit pour le bénéfice fiscal que pour le revenu cadastral corrigé ? A priori oui puisque la réforme vise à mieux cerner les capacités contributives des assujettis. Une augmentation du produit global des cotisations est attendue mais aussi de fortes variations individuelles, soit en plus soit en moins. Pourtant cette fois encore — du moins à notre connaissance — aucun appariement individuel n'a été effectué entre le montant du bénéfice fiscal et le revenu agricole effectif. On sait que le bénéfice forfaitaire est un estimateur très contestable.

Le mode d'évaluation du revenu familial total dans l'attribution des prestations sociales sous condition de ressources

Rappelons que les transferts sociaux dont le bénéfice n'est accordé qu'en deçà d'un plafond de revenu total sont :

- certaines des prestations familiales pour enfants à charge (allocation pour jeune enfant, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de parent isolé),
- les prestations logement,
- l'allocation pour adultes handicapés (AAH),
- les bourses scolaires,
- les allocations du minimum vieillesse,
- le revenu minimum d'insertion (RMI).

Le "revenu net imposable" du "foyer" est celui retenu pour les quatre premières prestations, divers abattements fiscaux étant déduits. Mais quelques ressources non imposables sont aussi à déclarer (les rentes d'accidents du travail pour l'AAH) ; pour les bourses, les amortissements sont réintégrés dans le bénéfice agricole fiscal.

Le foyer dont le revenu net imposable est considéré, se compose seulement du demandeur et de son conjoint (légal ou de fait) à l'exclusion de toute autre personne, sauf pour les prestations logement car alors sont ajoutées les autres personnes vivant au foyer et ayant eu des ressources.

Un revenu total *ad hoc* — qui dépasse largement le champ fiscal — est la solution retenue pour les cinquième et sixième prestations. Dans le premier cas, les ressources totales — celles du demandeur et de son

conjoint marié uniquement — se décomposent en revenus monétaires (avec une notion proche du revenu fiscal mais qui s'en écarte sur plusieurs points), revenus en nature perçus au titre d'une activité professionnelle ou en qualité de retraité et évalués forfaitairement, enfin en revenus fictifs (par exemple, 3 % de la valeur vénale des biens immobiliers et capitaux mobiliers, loués ou non, habitation occupée exclue).

Le RMI fait, lui aussi, l'objet de dispositions spécifiques. Le foyer comprend le demandeur, son conjoint ou concubin, les enfants et autres personnes de moins de 25 ans à charge. Pour être bénéficiaire l'agriculteur doit, en principe, être imposé selon le régime du forfait. Les ressources qui comptent pour l'attribution sont très nombreuses, incluant l'autologement et des revenus fictifs pour les capitaux non placés. Mais l'allocation du RMI est subsidiaire par rapport à d'autres prestations. Et pour inciter à l'insertion, les rémunérations provenant d'activités professionnelles ou de stages de formation qui ont commencé au cours de la période de versement du RMI sont exclues totalement ou partiellement.

Après quelques mois d'application, il a été admis que l'estimation du revenu des exploitations était problématique.

Même s'ils ne sont pas les seuls à être considérés dans tous les cas, les revenus fiscaux tiennent la place la plus importante dans la mise en œuvre de la politique sociale en agriculture. Il en est de même pour l'application des PARA très récemment institués, la référence d'évaluation du "revenu familial global" étant l'estimation fiscale. Ainsi, faute de connaître les revenus individuels effectivement perçus, on se contente de larges approximations.